

## **Compte-rendu Consultation sur le projet de loi**

### **Atelier de consultation sur le projet de loi sur le développement à Marseille 17 décembre 2018**

Dans le cadre des consultations en régions sur le projet de loi portant sur le développement et la solidarité internationale, un atelier a été organisé à Marseille, conjointement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'aide du RRMA (réseau régional multi acteurs) Territoires solidaires, le 17 décembre 2018 à l'hôtel de région.

#### **Point sur les participants**

Présidé par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Baptiste Lemoyne, et le président de région, M. Renaud Muselier, cet atelier a réuni une quarantaine de participants et une vingtaine d'observateurs, représentant d'une grande diversité d'acteurs :

- Collectivités territoriales : région Provence-Alpes-Côte d'Azur (notamment Caroline POZMENTIER et Agnès RAMPAL, vice-présidentes), département des Bouches du Rhône (Danièle MILON, vice-présidente, maire de Cassis), ville de Marseille (Jean ROATTA, adjoint-au-maire) ;
- Associations (ONG) : Nicole HANSSEN, présidente de Santé Sud et du RRMA Territoires solidaires, Laurence GRILLETTE, directrice de Territoires solidaires, GERES (Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités, Guillaume BASTARD, directeur régional), France Volontaires (Pierre REVEL, chef de l'antenne régionale), IECD (Institut européen de coopération et de développement, Astrid DESJOBERT, directrice régionale), Migrations et développement (Leyla AROUA, chef de pôle), Touiza solidarité (Lala Hakuma DADCI, coordinatrice), Institut méditerranéen de formation et recherche en intervention sociale (François TEISSIER, directeur), Groupe d'Aix sur les aspects économiques du processus de paix israélo-palestinien (Gilbert BENAYOUN, président), FMES (Fondation méditerranéenne des études stratégiques, Amiral Benoît LE MASNE DE CHERMONT, président) ;
- Enseignement et recherche : Aix Marseille Université (Sylvie DAVIET, vice-présidente), IRD (Elisabeth BARBIER, directrice générale adjointe), Université de Nice-Côte d'Azur (Philippe WECKEL, directeur du programme de recherche Diplomatie territoriale), Institut catholique de la Méditerranée (R.P. Christophe ROUCOU, directeur) ;
- Agences de coopération : CMI (Centre pour l'intégration en Méditerranée de la Banque mondiale, Blanca MORENO DODSON, directrice), Campus du développement de l'AFD (Sarah MARNIESSE, directrice), AVITEM (Agence des villes et territoires méditerranéens durables, Bernard VALERO, directeur), Plan Bleu (Elen LEMAITRE-CURRI, directrice), Institut de la Méditerranée (Constantin TSAKAS, directeur général), Anima Investment Network (Emmanuel NOUTARY, délégué général),
- Institutions culturelles : MuCEM (Musées des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Mikaël MOHAMED, responsable des relations internationales), CMA (Centre méditerranéen de l'audiovisuel, Valérie GERBAULT, déléguée générale), Fonds Roberto Cimetta (Ferdinand RICHARD, président) ;

- Acteurs économiques : Société du canal de Provence (Franck SANFILIPPO, directeur adjoint stratégie, développement)...

### **Point sur le déroulé**

Après quelques mots d'accueil par le président de région, le secrétaire d'Etat a introduit le débat en rappelant les raisons et les objectifs de l'élaboration de la nouvelle loi et en soulignant l'importance des consultations menées à Paris et en régions avec la société civile. Il a ensuite animé les échanges pendant deux heures jusqu'à son départ (le relais a ensuite été pris pour 40 minutes encore par le délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats). Tous les participants ont pu y contribuer en abordant, d'une part, des thèmes également soulevés lors des autres séquences de consultation (notamment à l'occasion de la session extraordinaire du CNDI, le 16 novembre 2018) mais également, d'autre part, sur deux préoccupations spécifiques du territoire : la dimension méditerranéenne et le rôle des acteurs de la culture. La diversité et la qualité des intervenants ont permis un débat riche et constructif duquel le secrétaire d'Etat a retenu des propositions qu'il s'est engagé à soutenir.

### **Point sur les échanges**

#### **Principales thématiques revenues dans les débats**

De nombreux acteurs ont abordé la question de la rénovation de la politique française de développement et de solidarité internationale sous le prisme de la dimension méditerranéenne de la région. Les défis que concentrent la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la ville de Marseille en particulier, sont communs à toutes les populations vivant autour et de la Méditerranée : parmi ceux qui sont apparus dans les débats comme des préoccupations majeures, la lutte contre la pollution, la préservation de la biodiversité, la gestion des phénomènes migratoires et la participation aux processus de réconciliation, sont des questions face auxquelles la solidarité de voisinage peut apporter des réponses précieuses. Beaucoup se sont accordés à dire que la reconnaissance dans la loi de « spécificités de solidarité » en fonction des régions, pourrait redonner du sens à la politique de développement.

Les intervenants ont rappelé en majorité les problèmes de moyens auxquels ils sont confrontés. Ce phénomène touche en particulier le domaine de la coopération méditerranéenne et les petites et moyennes structures. Face à cela, plusieurs pistes ont été envisagées : l'augmentation de l'APD et de sa part transitant par les organisations de la société civile et les collectivités territoriales bien sûr, mais aussi la mise en place d'une procédure de financement simplifiée, l'accessibilité des fonds européens pour les petites structures ainsi que la création d'incitations financières pour les entreprises, notamment. Ils ont insisté sur la nécessité de flécher des financements spécifiquement sur le genre, vers les pays les moins avancés, vers le renforcement de l'engagement citoyen et l'éducation au développement.

Beaucoup ont aussi fait valoir l'importance de la coopération culturelle et universitaire comme une réelle opportunité de créer de la réciprocité et de développer l'engagement des jeunes : la rénovation de la stratégie de coopération culturelle a été demandée ainsi que des mécanismes de financements spécifiques dédiés à ces actions. De même, afin d'éduquer au développement, les acteurs ont souligné la nécessité de mener des actions en France dans des écoles et collèges, mais aussi de développer la coopération universitaire et scientifique par le soutien d'échanges d'étudiants et de projets de recherche pertinents pour le co-développement.

## Principales propositions pour le projet de loi (ou le cadre global de coopération qui lui sera annexé)

- Renforcer la **coopération et la solidarité internationale entre les deux rives** (tous);
- Prendre en compte « **les spécificités de la solidarité de voisinage** » et les préoccupations locales dans le développement et la solidarité internationale entre des populations habitant dans un même bassin d'influence (Méditerranée, Caraïbes...) et partageant une communauté de destin (Université de Nice) ;
- Reconnaître les **compétences régionales**, en particulier des collectivités territoriales, en termes d'expertise dans le renforcement des capacités, gestion des territoires, enjeux de gouvernance et d'éducation, etc. (ville de Marseille, Université de Nice, Société du canal de Provence) ;
- Faire de la lutte contre les inégalités, dont la **lutte contre le chômage des jeunes** dans les pays partenaires du Sud, l'un des objectifs de cette politique ;
- Faire apparaître dans la loi le terme « **réconciliation** » (Groupe d'Aix) ;
- Afficher une ambition forte sur les **partenariats basés sur un « pied d'égalité »** et faire apparaître dans la loi la nouvelle méthode de travail le principe partenarial pour la réalisation d'un projet en particulier les initiatives bottom-up (IECD notamment) ;
- Mentionner les **diasporas** en tant que relais importants dans les pays partenaires pour la politique de développement (Anima) ;
- Appuyer la **recherche académique**, qui apporte des réponses au maillage territorial dans les pays en développement (Institut méditerranéen des études stratégiques) ;
- Reconnaître le **rôle du volontariat international** et la nécessité de le développer en privilégiant une approche programme et une logique de réciprocité (France Volontaires).
- Mettre accent sur la **lutte contre la pollution** (en faisant converger les normes/législations des deux rives) (ville de Marseille, Société du canal de Provence) et répondre aux défis de la **protection de l'environnement** de la mer Méditerranée (Avitem).
- Trouver des solutions aux **difficultés d'accès aux financements publics des petites structures** (collectivités territoriales, associations...) (tous) ;
- Mettre en place des **mesures de simplification pour l'accès aux financements publics** (Région, ville de Marseille, Plan Bleu, Territoires solidaires, Touiza solidarité) ;
- Faciliter **l'accès aux fonds européens** de tous les types d'acteurs (Avitem, Anima) ;
- Mettre en place un **instrument européen de jumelage** autour des enjeux du développement et de la solidarité internationale (Anima) ;
- Développer la **coopération européenne en Méditerranée**, en particulier autour de l'axe franco-allemand (Avitem, Aix Marseille Université) ;
- Renforcer la **politique de coopération culturelle**, en appuyant les artistes et la jeunesse des pays partenaires du Sud (Fonds Roberto Cimetta) ainsi que la **coopération universitaire et scientifique** (Institut Méditerranéen de Formation) ;
- Renforcer l'engagement citoyen en **mettant l'accent sur l'éducation** au développement dans les collèges notamment (Institut méditerranéen de formation) ;
- Favoriser **l'implication des acteurs économiques** dans la politique de développement en créant des incitations et en développant les synergies avec l'AFD (Société du canal de Provence)...

En réponse à ces remarques, le SE a notamment proposé les pistes de travail suivantes :

- Réfléchir à des outils informatiques (plateformes, sites internet, etc.) pour **valoriser les initiatives des acteurs locaux, des OSC, des CT**, etc. (Modèle de témoignages « un geste pour la planète ») ;
- Favoriser le **financement des projets des petites structures** (une part des montants alloués dans le total des fonds transitant par les OSC pourrait leur être consacrée) ;

- **Assouplir les procédures d'accès aux financements** des OSC, en particulier de l'AFD.